



Indemnisation de déplacement

Par **bugtoo**, le **23/06/2015** à **16:04**

Bonjour,

alors je vous explique mon problème :

Je me suis fait embaucher dans une entreprise de prestation dans l'ingénierie. Étant mon premier travail après mes études je fonce même si c'est à 100 kms de chez mes parents et par chance j'arrive à me faire loger chez des amis durant une durée limitée.

L'entreprise me demande un justificatif de logement pour m'envoyer mes fiches de paye et me situer, je donne donc celui de chez mes parents car le logement sur place étant précaire je ne veux prendre aucun risque. Seulement voilà quelques semaines plus tard mon responsable me dit que je vais devoir aller sur le site client (ça tombe bien car c'est moi qui l'ai demandé par souci de facilité) le site client étant à 55 kms il me fournit une première indemnisation à l'ordre de 0.45 eur du kilomètre à partir de l'adresse où je suis logé proche de mon lieu de travail donc sur ma parole : ok.

Je reviens à l'agence et 2 semaines plus tard on me dit qu'il faut que j'y aille pour 3 mois, je dit ok pensant ré avoir l'indemnisation normal perçu 2 semaines plus tôt et là mon responsable me dit que non car le justificatif de logement que je lui ai donné est plus proche du client que de l'entreprise donc (distance "domicile client"-distance "domicile agence") est négatif et que donc j'aurai rien. Ne me laissant pas faire je demande comme j'avais fait avec mes parents un justificatif sur l'honneur avec une facture à mes amis me logeant toujours (ne voulant plus retourner chez mes parents), le temps passe et pas de nouvelles même en relançant souvent bref je reviens à l'agence. Et là la nouvelle tombe : la justification ne peut pas être prise en compte car pas de facture à mon nom donc je n'aurais rien..

Ma question : est-il possible de faire quelque-chose contre ça ? car de 250eur d'indemnisation en 1 semaine je suis tombé à 0 en 3 mois, pour être clair j'ai un peu les nerfs car j'ai payé tous les déplacements de ma poche déjà qu'en sortant d'études je n'ai pas grand chose..

Merci en tout cas de m'avoir lu et pour votre future réponse.

Cordialement
Nathan